



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2023

<u>Présidence</u>	:	M. Patrice Jordan, syndic
<u>Citoyennes et citoyens présents</u>	:	30 (dont les 7 membres du Conseil communal)
<u>Auditeur(s) sans droit de vote</u>	:	M. Philippe Huwiler, journaliste pour le journal « la Gruyère » Mme Elsa Gamboni, secrétaire communale

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n° 48 du 1^{er} décembre 2023, affichage au pilier public et parution dans le journal communal « Vaulruz.ch » n° 64 selon la loi sur les communes, avec le tractanda suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2023

2. Budget 2024

- 2.1 Budget du compte de résultats 2024
(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)
- 2.2 Budget des investissements 2024
 - 2.2.1 Remplacement du logiciel de gestion communal
(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)
 - 2.2.2 Révision générale du plan d'aménagement local (PAL) – 2^{ème} partie
(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)
 - 2.2.3 Installation de panneaux solaires sur la cabane des Tourbières
(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)
 - 2.2.4 Construction d'une route d'accès à la parcelle 1024 RF
(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)
 - 2.2.5 Remplacement de la conduite d'adduction d'eau secteur déchetterie
(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

3. Planification financière 2024 – 2028, présentation

4. Révision essentielle des statuts de l'Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin de la Sionge (AIS)

5. Divers

Il est 20.00 heures lorsque M. Patrice Jordan, Syndic, salue les personnes présentes et déclare ouverte cette assemblée. Il informe que l'assemblée est enregistrée et demande à chaque personne de s'annoncer avant chaque prise de parole.

M. Jordan demande s'il y a des questions au sujet du tractanda, ce n'est pas le cas. M. Jordan nomme Raoul Ruffieux et Gaétan Chollet scrutateurs.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2023

Il n'y a pas de question au sujet de ce procès-verbal. M. Jordan le soumet au vote. Le procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 2023 est accepté à l'unanimité.

2. Budget 2024

2.1 Compte de résultats 2024

	Budget 2024		Budget 2023		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE	391'125.41	8'610.00	453'161.00	82'407.00	528'462.00	151'613.11
01 Législatif et exécutif	99'174.40	0.00	103'733.00	0.00	106'464.00	0.00
02 Services généraux	291'951.01	8'610.00	349'428.00	82'407.00	421'998.00	151'613.11
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	136'342.43	60'743.02	134'371.13	59'944.00	893'005.08	820'147.16
14 Questions juridiques	52'423.60	0.00	51'486.88	0.00	690'856.28	638'942.16
15 Service du feu	78'442.78	60'743.02	77'248.00	59'944.00	196'922.00	181'205.00
16 Défense	5'476.05	0.00	5'636.25	0.00	5'226.80	0.00
2 FORMATION	1'609'079.62	9'950.26	1'472'628.70	9'950.00	1'399'006.50	32'640.00
21 Scolarité obligatoire	1'421'070.72	9'950.26	1'300'231.00	9'950.00	1'222'285.00	32'640.00
22 Ecoles spécialisées	164'008.90	0.00	149'897.70	0.00	150'721.50	0.00
23 Formation professionnelle initiale	24'000.00	0.00	22'500.00	0.00	26'000.00	0.00
3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS	121'103.65	37'527.77	100'424.00	28'527.00	104'199.00	29'650.00
32 Culture, autres	15'040.08	0.00	8'100.00	0.00	8'300.00	0.00
34 Sports et loisirs	106'063.57	37'527.77	92'324.00	28'527.00	95'899.00	29'650.00
4 SANTE	581'390.20	3'000.00	520'636.80	3'000.00	487'913.55	3'000.00
41 Hôpitaux, EMS	351'067.20	0.00	322'288.20	0.00	305'785.55	0.00
42 Soins ambulatoires	224'563.00	0.00	193'648.60	0.00	178'028.00	0.00
43 Prévention	5'760.00	3'000.00	4'700.00	3'000.00	4'100.00	3'000.00
5 PREVOYANCE SOCIALE	551'917.90	1'200.00	529'786.15	1'160.00	532'564.90	1'200.00
52 Invalidité	318'844.15	0.00	301'785.65	0.00	300'403.65	0.00
53 Vieillesse et survivants	8'500.00	1'200.00	5'700.00	1'160.00	4'100.00	1'200.00
54 Famille et jeunesse	46'706.20	0.00	56'171.80	0.00	61'243.15	0.00
55 Chômage	20'646.00	0.00	20'146.50	0.00	18'445.00	0.00
57 Aide sociale et domaine de l'asile	157'221.55	0.00	145'982.20	0.00	148'373.10	0.00
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	616'961.32	88'181.99	588'217.00	78'182.00	537'190.00	0.00
61 Circulation routière	526'671.32	88'181.99	503'374.00	78'182.00	455'740.00	0.00
62 Transports publics	90'290.00	0.00	84'843.00	0.00	81'450.00	0.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAC	715'603.33	602'112.85	589'555.55	483'669.00	523'861.00	429'801.00
71 Approvisionnement en eau	222'226.57	222'226.57	162'111.00	162'111.00	126'000.00	126'000.00
72 Traitement des eaux usées	233'145.76	233'145.76	183'058.00	183'058.00	170'601.00	170'601.00
73 Gestion des déchets	154'388.72	124'000.00	156'652.00	123'000.00	146'443.00	120'200.00
74 Aménagements des cours d'eau	24'990.48	7'240.52	8'100.00	0.00	7'804.00	0.00
77 Protection de l'environnement, autres (cimetière)	9'979.70	3'500.00	8'879.00	3'500.00	6'879.00	3'000.00
79 Aménagement du territoire	70'872.10	12'000.00	70'755.55	12'000.00	66'134.00	10'000.00
8 ECONOMIE PUBLIQUE	37'236.23	51'200.00	41'508.00	46'320.00	42'338.00	41'320.00
81 Agriculture	8'429.23	25'000.00	8'149.00	25'120.00	7'970.00	25'120.00
82 Sylviculture	23'707.00	26'200.00	28'259.00	21'200.00	29'268.00	16'200.00
84 Tourisme	5'100.00	0.00	5'100.00	0.00	5'100.00	0.00
9 FINANCES ET IMPOTS	73'932.44	3'869'445.00	123'662.00	3'669'360.00	100'164.00	3'641'094.00
91 Impôts	5'000.00	3'071'275.00	5'000.00	2'907'075.00	5'000.00	2'720'271.00
93 Péréquation financière intercommunale	0.00	274'410.00	0.00	268'464.00	0.00	290'096.00
95 Part aux recettes sans affectation, autres	2'807.00	112'300.00	2'765.00	110'600.00	2'627.00	105'107.00
96 Administration de la fortune et des dettes (PF)	66'125.44	205'620.00	115'897.00	200'740.00	92'537.00	197'620.00
97 Redistributions	0.00	500.00	0.00	700.00	0.00	1'000.00
99 Postes non ventilables	0.00	205'340.00	0.00	181'781.00	0.00	327'000.00
TOTAL	4'834'692.53	4'731'970.89	4'553'950.33	4'462'519.00	5'148'704.03	5'150'465.27
Excédent de charges	102'721.64		91'431.33			1'761.24

M. Jordan donne la parole à M. Bovigny, vice-syndic et responsable des finances.

Le budget a été transmis avec la convocation à l'assemblée. Il n'a pas été aisé à boucler avec notamment l'augmentation des diverses charges.

M. Bovigny passe en revue le budget par chapitres :

Administration générale

CHF 391'125.00 de charges. Il y a une légère augmentation car les charges sociales sont réparties directement dans les dicastères. Les points principaux sont les traitements et jetons du Conseil communal pour CHF 65'000.00, les frais de perception d'impôt par le canton pour CHF 36'000.00.

Ordre et sécurité publique

CHF 136'342.00 de charges. Il y a très peu d'augmentation par rapport aux années précédentes. A noter que le service des curatelles et le service du feu ne sont plus gérés par la commune de Vulruz, c'est pour cela que les montants sont nettement moins importants, soit CHF 52'423.00 pour les curatelles et CHF 17'700.00 pour l'Association Secours Sud Fribourgeois, calculés en fonction du nombre d'habitants. La commune encaisse les taxes non-pompier mais les reverse directement à l'association.

Formation

Cette année, il y a une augmentation de 9.3%. Nous passons à CHF 1'609'079.00, soit CHF 136'000.00 de plus que l'an dernier. Les principales hausses sont dues aux dépenses cantonales pour l'école primaire pour CHF 369'484.00 (+ CHF 19'000.00), la participation au cercle scolaire Vulruz-Sâles pour CHF 139'947.00 (+ CHF 15'000.00), les frais d'exploitation du cycle d'orientation pour CHF 342'544.00 (+ CHF 12'000.00). Cela s'explique principalement par l'augmentation des charges d'énergie pour ces bâtiments ainsi que l'inflation en générale.

L'intérêt sur les engagements financiers a été adapté à la suite de l'échéance de notre emprunt pour la construction de l'école. Un emprunt de CHF 4'500'000.00 avait été nécessaire, le taux jusqu'à juin 2023 était à 0.45%. Il n'a pas été possible de renouveler à d'aussi bonnes conditions, le taux a été bloqué à 2.1%, ce qui fait une augmentation de CHF 40'000.00 pour l'année.

Pour L'AES, il y a également une augmentation de CHF 9'000.00, soit un total de CHF 46'870.00. Cet AES est très bien géré et attractif, il y a beaucoup d'enfants inscrits ce qui fait que les frais augmentent aussi. Notre part aux institutions spécialisées pour personnes handicapées et inadaptées augmente également à CHF 157'746.00 (+ CHF 13'000.00). Le chapitre de la formation, sur les CHF 4'800'000.00 de charges, se monte déjà à CHF 1'600'000.00.

Culture, sports et loisirs

Il y a une légère augmentation, CHF 121'103.00 de charges pour CHF 37'527.00 de recettes.

Santé

Nous passons de CHF 520'639.00 à CHF 581'390.00 soit 11.66% d'augmentation. Les principales augmentations sont notre participation à la subvention aux frais d'accompagnement pour les personnes âgées pour CHF 216'793.00 (+ CHF 24'000.00), notre participation au déficit d'exploitation de l'EMS la Sionge pour CHF 56'854.00 (+ CHF 3'000.00). A noter que la direction de l'EMS met tout en œuvre pour diminuer les charges tout en maintenant un bon accompagnement des résidents.

Les soins à domicile se montent à CHF 140'732.00 (+ CHF 17'000.00) et la participation communale aux ambulances à CHF 16'182.00, calculée en fonction du nombre d'habitants.

Prévoyance sociale

L'augmentation est un peu moins grande, + 4.2% par rapport à l'année dernière, soit CHF 551'917.00 (+ CHF 22'000.00). Cela s'explique principalement par notre participation aux institutions spécialisées pour CHF 318'844.00 (+ CHF 17'000.00).

Un poste également difficile à estimer est la participation communale pour les structures d'accueil extrafamiliale de jour, il est prévu CHF 31'800.00 pour 2024 en sachant qu'il y a souvent des changements à la rentrée scolaire concernant le placement des enfants à l'accueil familial de jour, à la crèche ou à l'école maternelle. Notre participation au service social régional sera de CHF 148'353.00 (+ CHF 10'000.00).

Trafic et télécommunications

Il y a une légère augmentation de CHF 23'000.00 pour arriver à un total de CHF 526'671.00. + CHF 5'000.00 pour la participation pour le trafic régional. Egalement une augmentation pour certains amortissements, des investissements se sont terminés. La prévision d'énergie pour le bâtiment de l'édilité est en diminution puisque ce bâtiment est équipé de panneaux solaires. Le Conseil communal est resté très prudent par rapport aux indications du fournisseur, à voir si les années prochaines, il sera possible de réduire un peu plus ce poste.

Protection et aménagement de l'environnement

Il y a des chapitres qui doivent s'autofinancer, mais ceux-ci sont tout de même en augmentation. Il y a principalement l'approvisionnement en eau, nous passons de CHF 162'000.00 à CHF 222'000.00. Il y a également les cotisations, charges sociales qui sont intégrées dans ce chapitre. Il y a également l'attribution au fonds spécial financier, nous devons équilibrer les comptes et il y a certains amortissements qui sont un peu plus importants et même si les charges augmentent, cela n'influence pas le budget global car le chapitre doit être couvert par les taxes facturées. De même pour les eaux usées, il y a une augmentation de la participation aux frais d'exploitation de la STEP, notamment pour l'agrandissement de la STEP, notre part passe de CHF 132'500.00 à 142'400.00. Ces comptes sont également équilibrés avec les taxes encaissées.

Le chapitre des déchets doit être couvert à 70%. Les charges sont bien maîtrisées, nous sommes légèrement en dessous par rapport à l'année dernière à CHF 154'388.00 et le taux de couverture est à 75%. A voir par la suite l'évolution des charges de transports et autres.

Pour l'aménagement des cours d'eau, il s'agit de charges habituelles. Les premiers investissements pour la revitalisation de la Sionge côté amont ont dû être amortis. Au début du projet, la commune de Vaulruz était commune pilote. Nous pensions qu'il était possible de transférer ces investissements sur le projet global pour lequel la commune de Sâles a repris le pilotage. Ce n'était pas possible, il était nécessaire d'amortir nos investissements et les subventions seraient versées par la suite, au moment du décompte final. Il y a donc un amortissement supplémentaire.

Notre participation à l'association régionale de la Gruyère (ARG) se monte à CHF 21'422.00. Celle de l'association Intercommunale Sports en Gruyère (AISG) se monte à CHF 19'949.00, en légère diminution car en 2023, il y a eu la patinoire provisoire au Pâquier montée en raison du comptoir gruérien.

Economie

Il y a très peu d'écart, il y a des charges de CHF 37'236.00 et CHF 51'200.00 de revenu. Il est prévu l'entretien des pistes forestières pour CHF 15'000.00. Nous avons reçu de la part du Triage forestier de la Sionge une prévision de bénéfice de CHF 25'000.00. Nos forêts fonctionnent bien et on arrive toujours à obtenir un bénéfice pour l'entretien des pistes forestières.

Finances et impôts

Le Conseil communal n'a pas été moins prudent que les années précédentes mais s'est tenu au plus près des prévisions qui nous ont été données soit par le Canton, soit par nos observations quant à l'évolution de la fiscalité. Nous avons augmenté nos revenus de CHF 200'000.00 soit 5.45% car année après année et d'après nos budgets, nous sommes systématiquement en dessus de ce qui est budgétisé. Les impôts sur le revenu des personnes physiques se monte à CHF 2'200'000.00. Nous avons dernièrement reçu la facturation des impôts 2022 et nous sommes déjà à env. CHF 2'200'000.00.

Un poste qui a également augmenté au budget est l'impôt sur les prestations en capital, sur les 5-6 dernières années, nous sommes en dessus de ce qui était prévu. Pour 2024, il est prévu CHF 55'000.00.

La prévision d'impôt sur le bénéfice des personnes morales a également augmentée à CHF 70'000.00 (+ CHF 15'000.00).

Les ventes de biens immobiliers sont encore nombreuses, il y a toujours des transactions qui se font et nous sommes régulièrement en dessus des prévisions. Cette année, il est prévu CHF 100'000.00 d'impôt sur les gains immobiliers et plus-value, sachant que certains objets de la commune sont déjà prévus à la vente comme la Croix-Verte à Vaulruz. De même pour les mutations, chaque fois qu'il y a des mutations, un impôt est calculé, le montant de CHF 40'000.00 est prévu.

Il est également prévu pour les différents biens communaux, un entretien régulier pour maintenir un niveau de qualité de nos biens tout en permettant que les frais soient absorbables par notre commune. Des travaux d'entretien du château sont prévus pour CHF 10'000.00 ainsi que des entretiens minimaux dans nos autres bâtiments. Il n'y a pas de gros travaux importants à prévoir cette année.

Dans ce chapitre, il y a également les revenus de nos locations des appartements qui rapportent environ CHF 70'000.00 par année, l'hôtel-de-ville, la boucherie, les fermages, etc. Un revenu locatif qui a été augmenté, celui de la cabane des Tourbières car les réservations ont bien repris et il est prévu un revenu de CHF 23'000.00.

Un autre chiffre qui a évolué par rapport au budget 2023, c'est le prélèvement sur la réserve de réévaluation qui peut être utilisée sur 10 ans. Nous avons un revenu de CHF 205'340.00, qui est appelé à se terminer après 10 ans, soit en 2031. Dès 2032, il y aura CHF 200'000.00 de recettes en moins.

En comparaison avec la commune de Bulle qui a indiqué ne pouvoir agir réellement que sur CHF 10'000'000.00 sur un total de charge de CHF 140'000'000.00, à Vaulruz, avec ces charges et augmentations, sur les CHF 4'800'000.00, les charges liées représentent CHF 2'800'000.00, soit CHF 2'000'000.00 du Canton (écoles, santé et social, etc...) et CHF 800'000.00 des diverses associations intercommunales (cercle scolaire, AES, ARG, Triage forestier, etc...). Il reste dès lors CHF 2'000'000.00 de propres charges à notre commune. Sur ce montant, il y a CHF 740'000.00 d'intérêts d'amortissements et CHF 580'000.00 de charges pour le personnel, y compris les charges sociales pour faire tourner notre commune. Finalement, sur les CHF 4'800'000.00, il reste CHF 670'000.00 sur lesquels on peut économiser ou varier les charges qui nous sont propres, en fonction de nos biens que l'on doit entretenir et des soutiens que l'on peut faire aux sociétés ou associations de la commune. Nous avons donc d'avantage de marge de manœuvre que la commune de Bulle, ce qui démontre que nous n'avons pas de grands intérêts à faire une commune unique.

Cela nous a permis sur les CHF 4'834'692.53 de charges et les CHF 4'731'970.89 de recettes, de présenter un excédent de charges de CHF 102'721.64. Cet excédent de charges est tout à fait supportable pour notre commune, selon MCH2, il doit pouvoir être couvert par la fortune communale. Pour comparaison avec MCH1, nous sommes aux environs de 2% et 2.1% de charges.

M. Bovigny est à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

Il n'y a pas de question, M. Jordan donne la parole à M. Gremaud, président de la commission financière.

La commission financière s'est réunie le 24 novembre 2023 afin de consulter et analyser le budget de compte de résultats 2024 que notre commune présente ce soir.

Nous pouvons à nouveau vous garantir que le Conseil communal a fait un grand et minutieux travail afin de présenter un budget de fonctionnement 2024 qui reste supportable pour notre commune. Nous vous recommandons l'approbation du budget de fonctionnement 2024 avec un total de dépenses de CHF 4'834'692.53 et des recettes de CHF 4'731'970.89 soit un excédent de charges de CHF 102'721.64.

M. Jordan remercie M. Gremaud pour son rapport et soumet le budget du compte de résultats 2024 au vote. Le budget du compte de résultat 2023 est approuvé à l'unanimité.

2.2 Budget des investissements 2024

2.2.1 Remplacement du logiciel de gestion communal

M. Jordan informe que le programme utilisé par l'administration communale depuis 2008 a été développé par la société OFISA Informatique. Vulruz est actuellement la plus grande commune à bénéficier de ce logiciel, lequel est très peu utilisé sur le canton de Fribourg. Force est de constater qu'il ne répond plus à nos attentes et besoins.

Les programmes modernes permettent non seulement d'optimiser le travail administratif, de réduire les risques d'erreurs mais également de donner un accès spécifique aux membres de l'Exécutif, aux employés communaux (accès à divers plans par exemple) et aux consultants externes (fiduciaire, commissions, ...) via des portails informatiques sécurisés.

La gestion des tâches administratives liées à une commune est très spécifique. Il ne serait donc pas envisageable d'opter pour un programme courant utilisé dans le domaine privé. Après une étude des divers logiciels proposés sur le marché, le Conseil communal propose de travailler avec la solution Urbanus, développée par la société DataConsulting et utilisée par plus de 130 communes en Suisse Romande, dont 41 fribourgeoises.

Le coût de cet investissement est de CHF 95'000.00 TTC. A noter que les frais d'exploitation et de maintenance actuels de CHF 10'000.00 se monteront à CHF 15'300.00 dès 2025. Il aura, pour les années à venir, l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 20 %, soit un montant annuel de CHF 19'000.00 durant 5 ans

M. Jordan demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière

Remplacement du logiciel de gestion communal :

Coût de l'investissement CHF 95'000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. L'amortissement sera de CHF 19'000.00 par année durant 5 ans. La commission financière, à l'unanimité des membres présents, donne un préavis favorable à cet investissement et à son financement.

M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

2.2.2 Révision générale du plan d'aménagement local (PAL) – 2ème partie

M. Jordan donne la parole à M. Valiante, conseiller communal responsable.

Comme il a été proposé dans le journal communal, il s'agit de débiter la deuxième partie de la révision générale du PAL. Pour rappel, ce PAL a débuté il y a un ans et demi avec la collaboration du bureau Urbaplan et de spécialistes du trafic routier. Nous avons clôturé la première partie, il s'agit maintenant de finaliser la 2^{ème} partie avec deux derniers examens sur le trafic routier et sur l'urbanisation et le développement démographique de la commune. Une fois ces deux études terminées, il s'agira de produire un rapport, lequel sera soumis au canton puis à l'approbation des citoyens. Pour cette deuxième partie, nous aurons besoin d'un crédit de CHF 40'000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. Il aura, pour les années à venir, l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 10 %, soit un montant annuel de CHF 4'000.00 durant 10 ans

M. Jordan demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière

Révision générale du plan d'aménagement local (PAL) – 2ème partie :

Coût de l'investissement CHF 40'000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. L'amortissement sera de CHF 4'000.00 par année durant 10 ans. La commission financière, à l'unanimité des membres présents, donne un préavis favorable à cet investissement et à son financement.

M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

2.2.3 Installation de panneaux solaires sur la cabane des Tourbières

M. Jordan donne la parole à M. Chatelan, conseiller communal responsable.

Nous poursuivons notre projet global d'équipement de nos bâtiments en panneaux solaires. A noter que l'installation solaire sur le bâtiment de la voirie est terminée depuis peu. La météo n'a pas encore permis de démontrer une grande production d'énergie. Pour la cabane des Tourbières, nous proposons de poser 72 panneaux photovoltaïques de 435 W pour une production annuelle estimée de 33'000 kWh qui devrait rapporter environ CHF 4'600.00. La dépense pour 2022 était de 4'149 kWh, soit, à 34ct le kWh, un total de CHF 1500.00. M. Chatelan précise qu'il s'agira d'autoconsommation. Le bénéfice de cette installation sera d'env. CHF 3'000.00 / CHF 4'000.00 réparti sur 10 ans. Cet investissement coûte CHF 52'000.00 montant auquel la rétribution de CHF 12'000.00 doit être déduite. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes.

M. Marcelin Dévaud souhaite savoir s'il est prévu d'équiper les deux pans du bâtiment.

M. Chatelan pense qu'il n'y aura qu'un seul pan équipé car on est limité avec l'alimentation qui va jusqu'au transformateur. Le tableau principal est dans le vestiaire du FC la Sionge et il y a qu'une alimentation de 25 A pour la cabane des Tourbières. Des travaux relativement conséquents devraient être entrepris.

M. Jordan demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière

Installation de panneaux solaires sur la cabane des Tourbières :

Coût de l'investissement net CHF 40'000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. Ce bien faisant partie du patrimoine financier, il n'y a pas d'amortissement comptable. La commission financière, à l'unanimité des membres présents, donne un préavis favorable à cet investissement et à son financement.

M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

2.2.4 Construction d'une route d'accès à la parcelle 1024 RF

M. Jordan donne la parole à M. Valiante, conseiller communal responsable.

M. Valiante informe que le Conseil communal a quelque peu été mis devant le fait accompli. En effet, à la suite de la mise en œuvre de la loi sur la protection des eaux, il a été impossible d'obtenir l'autorisation de construire pour la route d'accès à la parcelle 1024 RF le long de la Sionge, comme cela avait été initialement prévu et voté il y a env. deux ans.

Le projet a donc été modifié pour permettre l'accès à cette parcelle. Cette route reprend en partie la route de la déchetterie existante. Il faut préciser que cette route était déjà dans le PAL de 2009 mais n'avait pas été réalisée. M. Jordan précise la parcelle 1024 RF et la parcelle voisine de l'arsenal appartenaient au même propriétaire et que ce dernier avait pour projet de faire l'accès par sa parcelle. La parcelle

1024 RF a ensuite été revendue et l'ancien propriétaire ne souhaitait plus faire la route sur sa parcelle. A noter que la commune a l'obligation de faire une route d'accès.

M. Valiante précise que le propriétaire actuel a besoin de cette route pour pouvoir réaliser son projet. Afin de faire des économies, une partie de la route de la déchetterie sera reprise. Ce projet coûte CHF 310'000.00. M. Valiante informe qu'un aménagement provisoire de l'accès à la déchetterie sera créé afin de garantir un usage correct de cette dernière.

M. Jordan demande s'il y a des questions.

M. Antoine Dévaud demande si l'accès supérieur aux bennes sera maintenu.

M. Valiante répond par la négative. La route sera utilisée mais l'accès à sens unique sera dans un premier temps mis en place afin qu'il n'y ait pas des véhicules qui se croisent et permettre tout de même un accès facilité. Ensuite, un projet sera proposé lors d'une autre assemblée pour le réaménagement de la déchetterie de manière à avoir une déchetterie beaucoup plus accessible, avec un développement sur la parcelle art. 649 qui appartient à la commune et qui a été gardée en réserve pour cela. Dans un premier temps, il conviendra de créer un accès qui permettra de faire le tour du bâtiment édilitaire tout en permettant d'utiliser correctement la déchetterie.

Mme Thérèse Vionnet relève que ce projet engendrera une augmentation du trafic dans ce secteur et la circulation depuis la route cantonale est déjà très problématique. L'entrée ou la sortie sur la route cantonale est vraiment très mauvaise et dangereuse. Mme Vionnet précise qu'elle utilise cette route, même parfois à pied, et c'est vraiment un problème.

M. Valiante informe d'une part qu'à la suite de la validation de l'investissement pour la 2^{ème} partie de la révision générale du PAL, cette problématique sera traitée. Une étude de mobilité a été réalisée et propose un système de sens unique dans le secteur jusqu'à la sortie sur la route cantonale. M. Valiante précise qu'il n'y a encore rien de décidé mais plusieurs solutions sont envisagées, soit la mise en place de feux de circulation, soit un giratoire avec à l'intérieur de la zone un sens unique avec des passages réservés pour la mobilité douce. De plus, il y a également la volonté du Conseil communal de proposer un plan de circulation et mobilité douce plus sécuritaire pour le village. Il y aura une partie d'étude puis des propositions politiques seront faites. L'Exécutif reviendra dès lors vers l'Assemblée communale avec des solutions.

M. Gaétan Chollet souhaite connaître le prix de vente de la parcelle art. 1024 RF. M. Jordan informe que dans les années 2011-2012, la parcelle a été vendue à plus de CHF 500'000.00. M. Chollet confirme donc que cela ne vaut presque pas la peine au vu du montant des aménagements nécessaires. M. Jordan précise tout de même que les frais pour la route votée précédemment n'ont pas été engagés et qu'à l'époque les prix des parcelles ont également profité à des entreprises appartenant à des habitants du village pour donner du travail aux gens. M. Chollet compare cela avec le prix de vente fixé lors de la dernière assemblée lors de laquelle il n'avait pas reçu de réponse quant au réel bénéfice restant après la vente et les aménagements réalisés. Il confirme dès lors que le prix de vente ne suffit pas à couvrir les frais. M. Jordan informe que le prix de vente qui a été proposé en mai dernier était différent du prix fixé à l'époque pour cette zone qui était de CHF 75.00/m². Il précise que ce sont les citoyens qui avaient fixé ce prix et non pas uniquement le Conseil communal.

M. Jordan demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière

Travaux d'aménagement pour la construction d'une route d'accès à la parcelle 1024 RF :

Coût de l'investissement CHF 310'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire. L'amortissement sera de CHF 7'750.00 par année durant 40 ans et un intérêt passif à 2% soit un montant annuel de CHF 6'200.00. La commission financière, à l'unanimité des membres présents, donne un préavis favorable à cet investissement et à son financement.

M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

2.2.5 Remplacement de la conduite d'adduction d'eau secteur déchetterie

M. Jordan donne la parole à M. Valiante, conseiller communal responsable.

M. Valiante informe que, comme il y aura des travaux effectués sur cette route, le Conseil communal souhaite profiter de changer la conduite d'eau qui est relativement ancienne. Le montant à prévoir pour ce remplacement est de CHF 135'000.00.

M. Jordan demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Gremaud, Président de la commission financière

Remplacement de la conduite d'adduction d'eau secteur déchetterie:

Coût de l'investissement CHF 135'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire. L'amortissement sera de CHF 1'687.50 par année durant 80 ans et un intérêt passif à 2% soit un montant annuel de CHF 2'700.00. La commission financière, à l'unanimité des membres présents, donne un préavis favorable à cet investissement et à son financement.

M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

3. Planification financière 2024 – 2028, présentation

M. Jordan précise que la planification financière est uniquement présentée mais n'est pas soumise au vote de l'Assemblée communale. M. Jordan donne la parole à M. Bovigny, vice-syndic.

Le Conseil communal a attendu une année après la mise en place de MCH2 afin de voir les changements et les conséquences de ce changement avant de préparer la planification financière afin qu'elle soit le plus proche de la réalité possible.

Cette planification se base sur les derniers comptes complets soit donc 2022 qui avaient été bouclés avec un bénéfice de CHF 406'759.00 ainsi que sur le budget 2024 qui vient d'être approuvé avec un déficit de CHF 102'721.00. Il a été nécessaire de prévoir les dépenses, les augmentations de charges, les augmentations de recettes et les investissements planifiés sur les 5 prochaines années pour voir l'évolution probable de nos budgets à venir.

Il a été tenu compte des investissements votés ce soir pour CHF 578'000.00 puis des réflexions sur les prochains investissements ont été faites. Sur chaque année pour les 4 ans prochains, il y a environ CHF 2'000'000.00 à investir donc pour la planification, ce montant a été divisé par 4 pour arriver à CHF 500'000.00 d'investissement annuel sur les 4 prochaines années. Il y a également des recettes d'investissement (taxes de raccordement et autres) pour environ CHF 70'000.00 par année.

L'évolution de la population doit ensuite être estimée car elle a une influence sur les charges et recettes de la commune. En se basant sur les années précédente, l'augmentation de population est relativement linéaire avec + 50 habitants par an. Cela s'est révélé assez juste car lors de la dernière planification il avait été estimé à 250 habitants de plus et en réalité il y avait eu 245 habitants supplémentaires. Il a bien sûr été tenu compte des projets de construction en cours sur la commune (transformation de la Croix-Verte, immeuble derrière l'Hôtel de Ville, des transformations d'habitation, ...).

Il est ensuite nécessaire d'estimer le taux de croissance des charges. Le Conseil communal s'est basé sur les années précédentes pour les charges de biens et services soit un taux de 1% et 0.5% par contre sur les charges liées et les charges de transfère, il y avait un taux de croissance de 2% qui a été modifié

à 3% car il y a quand même plus d'augmentation ces dernières années. Pour les revenus fiscaux également nous sommes passés de 2% à 2.5% et pour les redevances et taxes nous sommes restés à 2% d'augmentation.

Ce qui ressort de cette planification c'est qu'il y a peu d'évolution donc ce n'est pas négatif et de 2025 à 2028, on devrait avoir un budget qui présente un excédent de charges de CHF 108'000.00. Cette planification est uniquement présentée et n'engage en aucun cas le Conseil communal. C'est uniquement un document qui permet de se faire une idée de la suite et il est adapté d'année en année en fonction des informations connues.

M. Bovigny informe que pour inverser la tendance, il y a plusieurs possibilités. Un milliardaire qui s'établit dans la commune, possibilité de rembourser les emprunts ou en dernier recours, l'augmentation du taux d'impôt. En fonction de notre masse fiscale, si on augmente le taux de 10 centimes, cela augmente les recettes de CHF 300'000.00. C'est relativement assez important pour la commune, il n'est pas nécessaire d'augmenter de 10 centimes en une fois mais le Conseil communal a une aide pour planifier les travaux et investissements futurs de la commune.

M. Bovigny demande s'il y a des questions.

M. Gaétan Chollet demande s'il est tenu compte des potentiels revenus des entreprises qui seront accueillies dans la future zone artisanale. M. Bovigny confirme que cela n'est pas intégré dans la planification car les entreprises intéressées souhaitent venir en 2027-2028, il n'y a donc pas encore des informations précises et la zone n'est pas encore validée. Ce sont des points qui ne peuvent pour le moment pas être intégrés dans la planification car ils ne sont pas encore assez sûrs. Par contre, une fois que nous avons la confirmation qu'une entreprise s'installe, il est possible de se renseigner sur la masse fiscale qui sera apportée et de l'ajouter à la planification future.

4. Révision essentielle des statuts de l'Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin de la Sionge (AIS).

M. Jordan donne la parole à M. Erni, Conseiller communal responsable.

Conformément au modèle comptable harmonisé (MCH2) applicable depuis 2021 aux communes et aux associations intercommunales, les statuts de l'association intercommunale du bassin versant de la Sionge (AIS) ont été quelque peu modifiés. Ces statuts ont été préalablement soumis à l'examen du service des communes et sont basés sur les statuts types de l'Etat de Fribourg. Les dispositions de la loi sur les communes sont applicables aux associations de communes. L'assemblée des délégués dans sa séance du 24 mai 2023 a accepté ces statuts, ce sont désormais les Assemblées de chaque commune qui doivent les adopter. M. Erni présente les principaux changements.

Art 2 : But de l'association : Le but premier est bien entendu sa raison d'être, l'épuration. Mais ce qu'il y a de nouveau est que l'association peut, contre rétribution, offrir des services à une commune, à un ensemble de communes ou à des particuliers.

Art 4 : Organe de l'association : Les organes sont l'assemblée des délégués, le comité de direction et maintenant un ajout qui est la commission financière.

Art 5 : Calcul des voix à l'assemblée : La tranche donnant droit à une voix a été portée à 1000 équivalents-habitants (EH). Le calcul des voix est calqué sur une clé de répartition. Bulle possède 6 voix (1 voix de plus qu'auparavant). Les autres communes ont chacune une voix. Cela ne signifie pas que Bulle décide de tout, les 12 autres communes pourraient être majoritaire dans un vote lors d'une assemblée des délégués.

Art 9 : Attributions de l'assemblée : Selon MCH2, l'assemblée procède à l'élection des membres de la commission financière, après en avoir fixé le nombre. La limite d'endettement est fixée à CHF 40'000'000.00 pour les investissements et à CHF 1'000'000.00 pour les comptes de trésorerie.

Art 17 : La commission financière : Elle est composée de 3 à 5 membres et a les prérogatives que lui confère la loi sur les finances communales.

Art 25 : Clé de répartition des charges liées aux infrastructures de base (STEP et collecteurs) : Les frais de construction des infrastructures de base sont répartis entre les communes proportionnellement à leurs équivalents-habitants EH hydraulique et EH biologique (charges polluantes). Dès 2009, avec l'introduction de la révision de la clé de répartition tous les 3 ans, la formule actuelle appliquée est 1EH est composé de 4EH hydro et de 6EH bio. Ce qui fait que concrètement, l'association demande pour une commune, le 40% de son total EH-habitants hydrauliques et le 60% de son total EH-habitants biologiques. C'est sur la base de cette clé de répartition que se fait le calcul des voix. Depuis 2009, cette clé est révisée tous les 3 ans. Cette clé actuellement en vigueur est celle de 2021-2023. Elle sera révisée pour les 3 prochaines années (2024-2026) en tenant compte des chiffres que communiqueront les communes à l' AIS et qui serviront de base pour la nouvelle clé.

Art 26 et 27 : Répartitions des charges liées aux nouveaux investissements et des charges de résultat : En cas d'investissement concernant le renouvellement, l'extension et l'augmentation de la capacité de traitement des infrastructures de base, les coûts sont répartis entre les communes membres. La clé de répartition est 60% EHbio et 40% EH hydro. Cette pondération est également valable pour les charges de résultat. Les critères retenus pour chaque commune pour l'établissement du calcul de la clé de répartition sont le volume des eaux à traiter, les charges polluantes et éventuellement d'autres types de pollution (industries). L' AIS demande également à chaque commune des renseignements que celle-ci doit fournir dans un délai précis qui sont le nombre d'habitants, la consommation d'eau des abonnés et d'autres données techniques.

Art 30 Les frais relatifs à l'étude de concepts généraux : Les communes membres participent aux frais d'étude de concepts généraux. Lorsqu'un projet présente un intérêt pour une commune ou plusieurs communes, l'assemblée peut prévoir une autre clé de répartition.

Art. 37 : Réseau intercommunal : Si une commune souhaite vendre un terrain sur lequel existe un collecteur, ce dernier doit être déplacé. Les frais inhérents ne sont pas à supporter par les autres communes membres.

M. Jordan demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il soumet la révision essentielle des statuts de l'Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin de la Sionge (AIS) au vote. Cette révision est acceptée à l'unanimité.

5. Divers

M. Jordan rappelle qu'une grande partie des informations sont transmises par le biais du journal communal et que chaque citoyen qui a une demande peut s'adresser tout au long de l'année aux Conseillers communaux.

Commune unique en Gruyère

M. Jordan souhaite transmettre des explications au sujet de ce projet de commune unique en Gruyère.

La conférence des syndics et le Préfet de la Gruyère représentent le comité de pilotage pour ce projet pour lequel une étude a été menée. La dénomination de « commune unique » n'est plus utilisée car les personnes soutenant ce projet se sont rendues comptes qu'il n'était plus autant populaire que prévu. On parle désormais de « gouvernance communale ».

Cette étude fait suite à une séance avec les conseils communaux et M. Borcard, ancien Préfet, à la fin de la législature 2011-2016. Ce qui a peut-être aussi influencé sur le début de cette étude c'est que, dans beaucoup de communes, il y avait des membres du Conseil communal essouffés par la tâche toujours plus complexe de la fonction, d'autant plus en fin de législature. Sur presque une boutade, il a été proposé « pour simplifier, pourquoi pas une commune unique ? ». Il est vrai que cela peut être intéressant, il est possible de se décharger sur une grosse administration. Ce dossier a déjà étudié au sein du Conseil communal de Vulruz de l'époque. Au départ, deux communes étaient déjà très sceptiques, il s'agissait de Corbières et de Vulruz qui ont préavisé défavorablement ce projet. Un comité les a rencontrés pour leur expliquer qu'il fallait soutenir ce projet. Vulruz était donc finalement favorable à ce qu'une étude soit menée afin de pouvoir prendre une décision avec l'ensemble des éléments nécessaires.

Le bureau fiduciaire BDO a été mandaté pour réaliser cette étude, laquelle était tout de même un peu dirigée pour que le résultat soit favorable à la fusion. Cela a été reconnu lors de l'ouverture de cette étude qui a été faite en présence de la presse, ce n'est plus deux communes qui étaient contre ce projet mais 10. Cela a été débattu au sein de chaque conseil communal et les syndicats devaient ensuite rapporter la décision de leur Exécutif lors de la dernière Conférence des syndicats. M. Jordan précise qu'à Vulruz le Conseil communal a voté contre cette étude à l'unanimité. Ce qui était étonnant, c'est que Bulle s'est abstenu. Ils sont toujours un peu pour mais pas sous la forme présentée par l'étude.

Il faut tout de même admettre qu'une partie du rapport est intéressante. Par exemple, l'aménagement du territoire en cas de commune unique serait facilité. Actuellement il y a des communes qui n'ont plus de possibilité de développement et les zones pourraient être mises où il y a des accès. Bien sûr qu'avec la commune unique, les recettes des ventes iraient dans un pot commun mais cela peut être réalisé avec d'autres solutions comme une clé de répartition par exemple.

Avec le système proposé, soit une commune unique de plus de 50'000.00 habitants, il n'est même plus question de Vulruz mais d'une représentation par région donc la Sionge pour nous avec un seul représentant et quelques membres du conseil général pour 5'000 habitants. Le poids de la commune dans ce système est tout de même très faible. Avec ce modèle, pour maintenir la proximité avec les habitants, il est proposé de faire des sous-régions avec un petit conseil de région. Ils auront un budget attribué mais leur travail sera d'attribuer les parchets communaux et les montagnes, tout ce qui empêche un conseiller de dormir, et les dons aux sociétés locales. On dit toujours qu'on veut professionnaliser pour avoir plus de candidats mais pour ces petits conseils il n'y aura plus de candidat. Et à l'inverse, le système sera dirigé par des chefs de services et les conseillers seront tout de même déconnectés de la réalité du terrain. Il est déjà possible de s'en rendre compte actuellement avec les grands services de l'Etat. Il a été décidé que ce sujet ferait l'objet d'une votation de la population gruérienne normalement en juin 2024. Il faut savoir que la gouvernance communale actuelle est condamnée à changer. Avec le temps, cela devient toujours plus complexe et il faut évoluer et professionnaliser. Certaines choses ne pourront pas rester ainsi mais il est possible d'y aller un peu plus doucement en donnant par exemple un peu plus de pouvoir à nos associations de district actuelles. La Singine propose ce modèle qui pourrait avoir l'aval des citoyens. Mais avec l'étude actuelle, le Conseil communal de Vulruz est contre. La commune de Vulruz fonctionne bien, avec un conseil communal qui s'entend bien et une bonne dynamique dans la commune. Il faut comprendre que dans d'autres communes cela ne se passe pas forcément ainsi. Des séances d'informations seront organisées avant la votation. Ce projet est prévu pour 2030 pas avant. A noter que le taux d'impôt de la commune unique serait probablement plus haut. Le système de fédéralisme Suisse nous a toujours réussi et c'est également le cas pour les communes. Le Conseil communal apprécie cette proximité avec les citoyens et beaucoup d'affaires sont réglées rapidement.

M. Jordan précise que ces réflexions de fusion devraient venir des communes concernées et non pas être exigées. Cela n'a pas été débattu au sein du Conseil communal mais peut-être qu'une fusion avec les communes de Sâles et Vuadens pourrait avoir du sens un jour avant la commune unique. Il y a déjà plusieurs services communs et avec 5'000 habitants cela semble réalisable mais pour le moment elle n'est pas nécessaire.

Fibre optique

Suite à la fibre optique promise à une partie du village, le conseil communal s'est battu pour qu'il y ait un maximum de citoyens qui puissent profiter de cette fibre optique, y compris pour le hameau des Ponts. En effet, l'électricité de ce secteur arrive depuis Semsales. Il a donc été nécessaire de trouver une solution pour faire passer la fibre optique de l'autre côté de l'autoroute et une solution a été trouvée avec l'OFROU. Il y a tout de même des places où cela n'est pas possible, notamment où il y a des lignes aériennes.

Adaptation à la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées

M. Raoul Ruffieux souhaite savoir s'il est prévu d'adapter les arrêts de bus à la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées. M. Borcard confirme qu'actuellement une étude est menée pour les deux arrêts de bus et la nouvelle gare du Sud qui va être construite, laquelle répondra à ces normes et le projet serait plutôt pour 2025-2026. Pour les arrêts de bus, le Conseil communal n'est pas tout à fait d'accord avec le projet qui a été déposé. Que ce soit en raison de la localisation des arrêts ou de la manière dont ils seront construits. Le Conseil communal est en discussion avec le service des ponts et chaussées.

Sécurité routière

M. Simon Chatelan informe que le passage pour piétons situé dans la zone 30km/h au bas de la rue du Château est dangereux. Il pense qu'une solution doit être trouvée pour sécuriser ce passage emprunté par beaucoup d'écoliers en ajoutant une signalisation. Il y a plus de 50% des élèves qui traversent cette route et le passage pour piétons n'est pas respecté par les automobilistes. Il propose de faire au minimum une signalisation au sol, un passage pour piétons sécurisé à un endroit avec un feu qui clignote orange aux heures d'école afin de rendre attentifs les automobilistes et un feu qui passe au vert pour les élèves sans que ce soit un feu qui dure trop longtemps. M. Borcard confirme qu'il est possible de faire des réflexions supplémentaires sur le dossier mais actuellement, ce qui est connu, c'est qu'il y a une différence entre une zone 30km/h ou une limitation à 30km/h. Dans ce cas précis, il s'agit d'une limitation à 30km/h, c'est pour cela qu'il y a des passages pour piétons et que dans une zone 30 km/h il n'y en a pas. Ensuite, dans le projet des arrêts de bus, la question des passages pour piétons a été abordée, les démarches communales ont été stoppées parce que cela était un doublon avec le projet cantonal. Le Service des ponts et chaussées (SPC) intègre les passages pour piétons dans son projet directement. De plus, lors d'une séance avec le SPC, il a été reproché le marquage au sol qu'il y a sur nos trottoirs, il y a des pas en jaune. Selon le canton, ce n'est pas légal et cela nous a été reproché. M. Simon Chatelan demande si l'arrêt de bus est prévu en bas de son emplacement actuel. M. Borcard confirme que l'arrêt de bus de la Croix-Verte n'existera plus parce qu'il est trop en montée. L'emplacement définitif n'est pas encore décidé. M. Simon Chatelan relève que c'est compliqué de faire quelque chose. M. Jordan confirme cela et précise qu'il s'agit en plus d'une route cantonale. Les passages piétons où l'on pense qu'ils seraient bien mis, ne le sont jamais pour le canton car il y a des distances spécifiques à respecter. M. Simon Chatelan rappelle cependant que c'est un problème et qu'une solution doit être trouvée. M. Jordan confirme que le Conseil communal s'y emploie et que c'est également un point qui est prévu dans le plan de circulation et mobilité douce plus sécuritaire établi par M. Valiante. M. Simon Chatelan relève à nouveau que ce passage pour piétons est utilisé par presque tous les élèves alors que celui qui est vers le terrain ne sert à rien. M. Jordan confirme qu'il a été imposé à cet emplacement et que sur une route cantonale, c'est le canton qui décide. M. Simon Chatelan pense que la commune a tout de même son mot à dire. M. Jordan informe que sur une route qui n'appartient pas à la commune, ce n'est pas elle qui décide. Et même sur les routes communales, c'est le service de la mobilité qui décide.

WC public dans le projet de la Gare

Mme Georgette Bussard informe qu'elle a consulté les plans pour le projet de la gare et qu'elle a constaté qu'il n'y avait pas de toilette. Elle demande si la commune peut faire la demande pour l'installation d'un WC public. M. Jordan confirme que c'est une remarque qui peut être transmise. M. Borcard informe que la mise à l'enquête est terminée et qu'il n'a pas porté une attention particulière à ce point mais la question sera posée aux TPF. M. Borcard remercie Mme Bussard pour son intervention et reconnaît que ce n'est pas un point qui a été relevé par le Conseil communal.

Soutien aux sociétés locales

M. Marcelin Dévaud souhaite remercier le Conseil communal pour le soutien apporté aux sociétés locales, spécialement à la fanfare de Vulruz. M. Jordan remercie M. Dévaud et confirme que le Conseil communal est attentif aux sociétés de la commune. Il relève la richesse à Vulruz d'avoir des sociétés actives et il faut les reconnaître tant qu'elles existent encore et non pas après. M. Jordan remercie l'ensemble des sociétés du village pour ce qu'elles apportent à nos citoyens et à notre région.

Remerciements

En cette fin d'année, M. Jordan remercie ses collègues du Conseil communal ainsi que l'ensemble du personnel, administratif et du terrain, pour leur travail et aussi pour leur bon esprit. Cela fait plaisir de travailler avec tout le monde et d'avoir une ambiance aussi cordiale.

M. Jordan remercie l'ensemble des personnes présentes et clôt la séance à 21h30. Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes, une excellente santé.

La secrétaire

Elsa Gamboni

Le président

Patrice Jordan